

Fès-Meknès

L'automobile, premier recruteur

● La région de Fès-Meknès vient d'organiser la première édition des Assises régionales de l'emploi. Selon les estimations, 7.809 postes d'emplois seront occupés avant la fin de 2017. Pour 2018, l'ANAPEC a annoncé la création de plus de 3.980 postes d'emplois, dont 70% seront absorbés par le secteur de l'automobile, suivi par les industries manufacturières avec 12% puis le commerce et la distribution avec 7%.

La ville d'Ifrane a abrité la semaine dernière la première édition des assises régionales de l'emploi organisée conjointement par le Conseil de la région Fès-Meknès, les différents acteurs régionaux et locaux en charge de la composante formation-emploi et l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) sous le thème : «*Pour une stratégie de territorialisation de la promotion de l'emploi*». Cette rencontre a permis aux participants de partager leurs expériences, d'identifier les pratiques et les approches permettant d'apporter une réponse à la question du rôle à jouer par le niveau régional et local dans la promotion de l'emploi. Le ministre de l'Emploi et de l'insertion professionnelle, Mohamed Yatim, a fait le point sur l'importance du renforcement des rôles des stratégies sectorielles pour générer davantage d'opportunités d'emploi et consolider la dynamique économique régionale. Pour lui, «*la politique de l'em-*

ploi qui constitue un pilier de promotion de l'emploi à côté de l'investissement et de la croissance économique, du système éducatif et de formation ne peut échapper à cette tendance de territorialisation». Lors de cette rencontre, Anas Doukkali, directeur général de l'ANAPEC, avait annoncé que la région de Fès-Meknès enregistrerait d'ici la fin de 2017 la création de 7.809 postes d'emplois. Plus de 42% de ces emplois seront créés dans le secteur de la technologie de l'information (IT) et de l'offshore, 14% dans les secteurs à forte valeur ajoutée, 11% dans le secteur automobile, 7% dans l'éducation, 6% dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie et 5% dans le secteur de l'agroalimentaire. À l'horizon 2018, le directeur général de l'ANAPEC prévoit la création de 16.672 postes d'emplois à l'échelle nationale avec respectivement 32% et 21% pour les secteurs du tourisme et de l'automobile. En ce qui concerne la région de Fès-Meknès, les prévisions tablent sur la création

de plus de 3.980 postes d'emploi en 2018, dont 70% seront absorbés par le secteur de l'automobile, suivi par les industries manufacturières avec 12% puis le commerce et la distribution avec 7%. Pour trouver une solution à la problématique de l'emploi dans la région, le responsable de l'ANAPEC a plaidé pour la mise en place de programmes régionaux, dont l'encouragement de l'emploi dans le secteur associatif en assurant un appui financier direct aux associations de la région selon le nombre de salariés de chaque association ou encore selon le nombre de personnes qui bénéficient des services de l'association. Le directeur a plaidé également pour la promotion de l'emploi à destination des personnes titulaires d'une licence ou plus par des contrats subventionnés pour les employeurs. «*Il faut aussi financer des formations qualifiantes pour les non-porteurs de diplôme. Sans oublier l'importance de dédier des subventions aux jeunes porteurs de projets dans le cadre*

de la création de PME et d'AGR», ajoute le responsable de l'ANAPEC. Lors de son exposé, Youssef Belmrabat, chef de service développement de la coopération et du partenariat au sein du CRI de la région Fès-Meknès, a expliqué l'importance du Plan d'action du Comité régional de l'environnement des affaires (CREA) qui prévoit plusieurs axes stratégiques, dont l'amélioration des services de l'administration, l'accès au financement des PME, services additionnels, compétitivité des entreprises, amélioration de l'attractivité de la région, gouvernance et transparence des affaires... Pour lui, «*l'attractivité économique productive constitue la capacité d'un territoire à drainer de nouveaux projets et des facteurs de production. Cette capacité peut être évaluée sur la base des nouveaux emplois créés sur le territoire par des centres de décision extérieurs*». Il faut noter que cette conférence a porté sur trois ateliers, à savoir «*la gestion territorialisée de l'emploi et l'élaboration de nouveaux dispositifs*», «*renforcer la formation appropriée aux besoins du marché du travail*», ainsi que sur «*l'amélioration du climat des affaires et de l'attractivité territoriale*».